



St-Priest.info n°3

Garder espoir...

Depuis trois mois, la situation sanitaire loin de s'être améliorée, s'est franchement dégradée, perturbant fortement nos vies personnelles et nos relations humaines. Cependant l'action municipale continue :

- Une fois résolus quelques problèmes techniques, un nouveau défibrillateur sera installé près de l'église,
- Un nouveau plan de circulation des poids-lourds va être mis en place prochainement dans la cité Tardy,
- Les travaux d'aménagement du stade vont pouvoir commencer,
- La réparation des chaussées abîmées cet hiver s'est déroulée mi-avril,
- La procédure de modification simplifiée du PLU, attendue, entre autres, par plusieurs entreprises artisanales, démarre avec une première rencontre entre le conseil municipal et le bureau d'études le 19 avril.

Après la période actuelle de restriction de mouvement et la campagne de vaccinations, l'horizon devrait s'ouvrir un peu : il sera temps de réunir les présidents des associations pour voir ensemble comment retrouver des activités communes (dans le respect de certaines règles de précaution) ; ce sera aussi le moment d'accueillir des visiteurs pendant l'été en s'y préparant dès maintenant (fleurissement, sentiers de randonnée et de découverte...).

... et voir plus loin

Afin d'inscrire les futurs projets importants de la commune dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Énergétique initiés par l'État, les conseillers municipaux se sont réunis le 22 mars pour établir le Plan Prévisionnel d'Investissement de ce mandat. Ont été retenus l'aménagement global de la place des Grumiers (pour 2022-2023) et la mise en séparatif des eaux pluviales et usées de la cité Tardy afin de réaliser une étape de cette future obligation et d'alléger le travail de la pompe de relevage (pour 2025).

Dominique Cazorla

Infos Pratiques

- **État civil du 1^{er} trimestre 2021**

Décès :

Mme BASSOT Madeleine (Veuve CHAVANNE)	Le 16 Janvier 2021	A Saint-Priest-la-Prugne
M. MERCIER Gilbert	Le 18 Février 2021	A Saint-Just-en-Chevalet
M. COPERRE Robert	Le 18 Février 2021	A Saint-Just-en-Chevalet
Mme BERTHUCAT Yvonne Clotilde	Le 20 Février 2021	A Saint-Just-en-Chevalet



- **Taxes communales**

Taxes directes locales	Taux
Taxe d'habitation	9,89 % (reste inchangé)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29,17 %
Taxe foncière des entreprises	16,94 %

- Budget général 2020

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	13 503,18			126 367,38
Opérations exercice	254 811,45	246 302,06	331 802,35	455 318,83
Total	268 314,63	246 302,06	331 802,35	581 686,21
Résultat de clôture	22 012,57			249 883,86
Reste à réaliser	3 800	1 200		
	24 612,57			249 883,86

AFFECTATION RESULTAT	
Résultat de l'exercice	249 883,86
Besoin de financement de la section investissement	24 612,57
Excédent reporté	225 271,29

Budget d'investissement : déficit d'investissement de 24 612,57€. Les dépenses d'investissement se sont montées à 254 811,45 € dont 46 347,70€ de remboursement de la dette, et les recettes à 246 302,06 € dont 83 093 € de subventions correspondant aux investissements 2019 (travaux salle des fêtes, école) et 74 925€ de nouvel emprunt.

Budget de fonctionnement : excédent de 249 883,86 €. Le budget de fonctionnement 2020 présente des recettes pour 455 318,83 €, et des dépenses pour 331 802,35€.

Le résultat de l'exercice 2020 de 249 883,86 € permet donc de financer le besoin de la section d'investissement à hauteur de 24 612,57€ et de reporter sur 2021 un excédent de 225 271,29 €.

Les principaux investissements réalisés en 2020 :

- Remplacement de la camionnette de la commune, pour un montant de 31 800 € HT - 38 160€ TTC, la TVA sera récupérée en 2022.
- Mise en séparatif sur la D 51, fin des travaux commencés l'année précédente pour un montant de 42 043,92€ HT – 50 452,70€ TTC, la TVA sera récupérée en 2022.
- Travaux logements (logement de l'épicerie, clôtures des logements de l'épicerie et du Pré du Ris, isolation logement Pré du Ris) pour un montant de 80 718,94 € TTC, TVA non récupérable. Un emprunt de 74 925€ a été réalisé sur une durée de 5 ans, pour financer ces travaux.
- Remplacement de la chaudière de l'église pour 4 166,81€ HT – 5 000,17€ TTC, la TVA sera récupérée en 2022.

Les principaux projets pour 2021 :

- Projet de réhabilitation du stade : 94 884,67€ HT + 18 976,94€ TVA. Des demandes de subventions ont été faites à hauteur de 73 000€ (43 000€ pour le conseil départemental, 30 000€ pour le conseil général). La TVA sera récupérée en 2023 et le reste du projet sera autofinancé soit 21 884,67€.
- Projet de modification du PLU : 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.
- Divers travaux : poêle à bois logement de la poste 7 200 € TTC (TVA non récupérable), changement circulateur et compteurs chaudière de l'école 5 100 € TTC.
- Lotissement (budget annexe) : travaux Enedis et Telecom, début des travaux de voirie, pour un montant total de 22 191,67€ HT soit 26 630€ TTC

Tous les projets 2021 seront autofinancés, seuls seront réalisés pour le projet du stade des emprunts court terme en attendant le versement des subventions et de la TVA.

- **Répertoire d'informations pratiques**

Nous avons créé un répertoire « *Informations Pratiques* » dans lequel vous trouverez les coordonnées des services, loisirs, artisans, entreprises et commerces de notre commune. Celui-ci sera disponible en mairie à compter du 3 Mai 2021.

Bien vivre à Saint-Priest

- **Bruits gênants**

A la suite de quelques conflits de voisinage liés aux bruits engendrés par des engins de bricolage, rappelons simplement l'arrêté préfectoral n° 2000/074 du 10.04.2000 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, notamment l'article 7: « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécaniques ne peuvent être effectués que:

- Pour les jours ouvrables, de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30.
- Les samedis, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- Les dimanches, et jours fériés de 10 heures à 12 heures. »

En cas de nécessité d'utiliser des engins bruyants, il peut être bon d'avertir les voisins en amont, pour éviter d'envenimer la situation. Se parler...en voilà une bonne idée.



- **Vitesse excessive**

C'est un réel problème qui gêne de nombreux riverains le long de différents types de voies, notamment dans l'agglomération en zone 50 et en zone 30. Sur les chemins communaux peu larges, la vitesse doit être adaptée à la configuration des lieux en particulier à proximité des habitations. Une réunion avec le conseiller départemental et les responsables de la voirie départementale abordera prochainement ce sujet pour les D 44 et 495.

- **Préservation des lignes téléphoniques et du réseau aérien de la fibre optique**

Des branches ou des arbres poussant trop près des lignes peuvent les endommager en cas de coups de vent et priver les abonnés des services escomptés. De plus, la réparation d'un câble (qui contient des dizaines de fibres à ressouder une par une) est extrêmement délicate.

La loi pour la République numérique du 7 octobre 2016 a rétabli la servitude d'égagement. « Le propriétaire d'un terrain (ou son fermier) doit assurer le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'égagement et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service. »

- **Télécommunication**

Pour améliorer la couverture mobile de la zone comprise entre le bas des Cités Tardy et Molette, Orange prévoit, dans l'année, la mise en place d'une antenne-relais (3G/4G) sur le pylône situé en haut de la Cité Tardy.



- **Un bourg et des hameaux accueillants**

La commission chargée d'organiser le fleurissement va se réunir le 26 avril. Le concours des maisons fleuries, suspendu en 2020, est reconduit cette année. Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie jusqu'au 31 mai, par courriel ou par téléphone. Sauf contre-indication de dernière minute, le jury passera le 24 juillet.

Dans le cadre de la trame verte et bleue du Roannais, une convention a été signée avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire (qui fournit les graines)

pour l'ensemencement d'un mélange de graines de plantes devenues rares dans la région. Ce printemps, c'est un ensemble de plantes mellifères qui sera semé sur 800 m² au fond de la place des Grumiers dès que le sol sera prêt.

Le contrat vert et bleu est un outil proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet de rendre opérationnels les objectifs de préservation de l'environnement et des paysages.

Les services communaux

- **Nouvel agent communal**

L'ensemble des membres du conseil municipal souhaite la bienvenue à M. BOSIO Éric, dernièrement recruté en tant qu'agent communal. Son contrat débute très prochainement.

- **Bibliothèque municipale**

La bibliothèque reste ouverte, dans le respect des gestes barrières, aux horaires habituels : jeudis de 16 h à 18 h, samedis de 10 h à midi. Prêt gratuit de livres, de DVD, de CD, de livres enregistrés.

A découvrir, les sélections du trimestre (Voir photos ci-contre).

En complément, de très nombreux services gratuits (presse, musique, cours et formations de tous niveaux, dans plusieurs domaines...) grâce à la Médiathèque Numérique de la Loire :

<https://mediatheque-numerique.loire.fr/>



- **SIVOM des Bois Noirs et service de l'eau :**

Suite aux visites « diagnostic-conseil » du Service d'Aide Technique à la Gestion de l'Eau Potable du département de la Loire, des travaux de nettoyage et d'entretien vont être entrepris pour sécuriser la qualité de l'approvisionnement en eau. L'amélioration de l'accès au captage de La Gaillante et le nettoyage des autres périmètres de captages et des abords des réservoirs d'eau sont des objectifs prioritaires.

- **Association des Parents d'Elèves Saint-Priest-la-Prugne/La Tuilière**



L'APE organise sa traditionnelle vente de plants de fleurs et légumes (producteur : Franck Lugnier – St Sixte). Les bons de commande sont disponibles auprès des parents d'élèves, ou à l'épicerie. Les commandes sont à passer avant début mai, pour livraison vers le 15/20 mai.

Projets



- **Aménagement du stade**

Pour la réalisation des travaux de l'aménagement du stade qui vont débiter prochainement, le conseil municipal a retenu les entreprises suivantes : MOIS Construction (M. MOISSONNIER Clément – maître d'œuvre), Arnaud démolition, SAS DEMOS TP, MCM, EMGT, SARL Louvet Frères, La Charpenterie des Bois Noirs, Ets Goutorbe, Chartier, ESA (Étude Spéciale Appliquée Sport).

- **Parc Livradois Forez**

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'adhésion au Parc National du Livradois Forez. Cette adhésion restera à valider en 2026.

- **Subventions accordées aux associations pour l'année 2021**

Associations	Montant des subventions accordées
ACCA	150 €
Basket Club	305 €
Donneurs de sang	150 €
Club des aînés	150 €
Comité des fêtes	2 000 €
FNACA	150 €
Société de pêche	150 €
Amicale des Pompiers	260 €
ADMR	150 €
Association des parents d'élèves	250 €

- **Printemps des poètes**

Faute de pouvoir présenter un spectacle comme d'habitude, des lectures de poèmes ont été filmées ; à retrouver, ainsi que plusieurs autres rubriques et actualités concernant Saint-Priest, sur le blog :

<http://leblogdestpriestlaprugne.blogspot.com>

- **Printemps des jardiniers**

La bibliothèque organise les samedis 22 et 29 mai prochains, de 10 à 12 h, un petit troc-plantes sous l'auvent de la bibliothèque (en respectant les consignes sanitaires du moment). Venez échanger vos plants ou tubercules de fleurs ou de légumes.



- **Société de pêche « la Truite de la Haute-Besbre ».**

Malgré une triste année 2020 (pas de journée enfants, pêche fermée jusqu'au mois de mai pour cause de COVID, perte de carpes avec la virémie printanière, sécheresse d'été provoquant une forte baisse du niveau de l'eau et notre inquiétude pour l'avenir), les pêcheurs sont restés fidèles et leur nombre est stable.

L'accumulation de problèmes et le non-respect de la zone d'interdiction de pêche, plus une demande de pompage d'eau dans l'étang ont incité le bureau à installer une vidéo surveillance, après information de la mairie ; les périodes d'utilisation de ce système sont à définir, ce qui est notre premier projet.

Deuxième décision : nous allons reconduire, si la COVID le permet, la journée enfants et l'assemblée générale avec tous les pêcheurs disponibles ce jour-là, pour renouveler le bureau. Nous aurons besoin d'au moins deux nouveaux candidats.

Troisième projet : organiser une journée ouverture de la pêche, pour remettre de la convivialité dans l'association.

Pour 2021, nous avons déjà investi 430,97€ dans le ré-empoissonnement (merci de respecter le règlement, c'est à cette condition que nous aurons de la reproduction de poissons), 229,49€ pour la caméra, 125,67€ pour l'assurance : total des dépenses, 1 735,59€.

Côté recettes nous remercions les pêcheurs pour leurs adhésions et la mairie pour la subvention reconduite.

Nota : les cartes de pêches sont en vente chez SABRINA et à l'épicerie du bourg. Bonne pêche à tous dans le très joli cadre de l'étang des Planchettes.



- **Espace VTT du Massif des Bois Noirs**

L'Espace VTT/FFC du Massif des Bois Noirs s'est agrandi de plus de 600 km en 2020. Il propose maintenant 70 circuits avec 29 points de départ et 1 475 km de chemins labélisés dont 2 circuits partant du stade de St-Priest.

De plus, en juin est né le plus grand espace VTT de France grâce à la jonction, du côté des monts du Forez, avec l'Espace VTT/FFC Ambert et Crêtes : 105 circuits, 35 départs et 2 400 km de circuits labélisés.

La 19^{ème} édition de Bois-Noirs Oxygène sera organisée à St Rémy-sur-Durolle, **les 26 et 27 juin 2021** : 6 circuits de 10 à 100 km, 1 circuit typé enduro de 40 km avec 7 spéciales, « l'Endurolle », 1 sortie semi-nocturne gratuite et encadrée par le Club VTT des Bois Noirs accessible à tous les participants préinscrits sur notre site internet, www.boisnoirs.fr.

Tous les parcours sont ouverts aux VTTAE (vtt électriques).

Président : Alain Chapot : 04.77.65.00.29 / 06.73.24.07.49 / al.chapot42@gmail.com

- **Remerciements**

Yvan Pascal a apporté des soins nécessaires à la conservation du crucifix en bois très ancien situé dans le chœur de l'église ; d'autre part, il a réalisé et installé de nombreux panneaux en bois pour indiquer des directions ou des lieux intéressants de la commune. Un grand merci pour cette initiative et le très beau travail réalisé.



Dispositifs d'aides

- **Écrivain numérique**

Vous avez besoin d'une aide pour faire vos démarches en ligne (inscription à Pôle Emploi, dossier retraite, dossier AMELI, accès aux droits : APL, RSA...) ? **Un écrivain numérique est présent le vendredi matin des semaines paires à Saint-Just-en-Chevalet**, au point d'accueil du service social départemental, rue René Cassin. Si vous êtes intéressé, prendre contact avec Mme Marchand, assistante sociale. Tél. 04.77.23.24.16.

- **Plan 10 000 jeunes**

Le plan « 10 000 jeunes », déployé par le Ministère de l'Intérieur, vise à soutenir les jeunes et notamment ceux qui sont confrontés aux plus grandes difficultés. Le ministère de l'Intérieur s'engage à faire découvrir ses métiers à plus de 10 000 jeunes, jusqu'à 26 ans (ou 30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques) et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Cinq dispositifs leur sont proposés :

- Stages de troisième
- Stages de citoyenneté au sein des cadets de la République de la Gendarmerie nationale.
- Stages de 6 mois maximums pour les étudiants de BTS, DUT, licence ou master.
- Contrats d'apprentissage de 6 mois à 3 ans.
- Missions de service civique de 6 mois à 1 an.

Rendez-vous sur plan10000@loire.gouv.fr pour présenter sa candidature ou sur <http://www.loire.gouv.fr/plan-10-000-jeunes-les-offres-dans-le-departement-a8048.html> pour plus de renseignements.

Communauté de Communes du Pays d'Urfé :

Tél : 04.77.65.12.24 – Site Web : <https://www.ccpu.fr> – Adresse électronique : contact@ccpu.fr

Secrétariat de mairie : ouvert au public les lundis et mardis de 13h à 17h, les jeudis et vendredis de 8h à 12h.

Tél : 04.77.62.92.13 – Adresse électronique : mairie.st.priest.la.prugne@wanadoo.fr

Pour contacter la mairie en dehors des horaires de présence, pour un motif qui ne peut être différé, merci d'utiliser uniquement le **06 62 08 03 86** et non les numéros privés du maire ou des conseillers.